# **Ordonnance de prévention : Jardinier**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents :

* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Respecter les consignes de sécurité et les procédures d'utilisation des machines dangereuses
* Veiller au bon entretien des outils
* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident
* Appliquer les consignes de balisage du chantier sur la voie publique
* Disposer d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur
* Disposer d'une habilitation électrique adaptée au niveau de risque
* Respecter les consignes de sécurité des installations électriques
* Respecter les consignes de sécurité par rapport aux lignes électriques
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité
* utiliser des escabeaux sécurisés
* Utiliser des plateformes de travail conformes à la réglementation
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à l'activité

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Entretenir le pouvoir de coupe des outils tranchants
* Eviter les postures bras en élévation mains au-dessus du plan de l'épaule
* Organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes
* Signaler à la hiérarchie toute "inadaptation du poste" (locaux, matériel...)
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à la tâche

Protégez-vous des vibrations :

* Alterner autant que possible les tâches

Protégez-vous du bruit :

* Porter les protecteurs individuels contre le bruit (PICB) mis à disposition

Protégez-vous des agents biologiques :

* Laver, désinfecter et protéger toute plaie
* Prendre connaissance de la procédure "CAT face aux morsures ou griffures"
* Signaler la présence de nuisibles (rongeurs, insectes...)
* Tenir à jour les vaccinations recommandées

Protégez-vous des agents chimiques :

* Disposer d'un "CERTIPHYTO" à jour
* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Privilégier une application autre que la pulvérisation
* Respecter les conditions d'utilisation prescrites (notice d'utilisation)
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire
* Rincer abondamment à l'eau courante toute projection sur la peau et les muqueuses

Protégez-vous des ambiances thermiques inconfortables :

* Adapter son alimentation et ses apports en eau
* Réduire les efforts physiques intenses, en cas de fortes chaleurs
* Respecter le protocole de l'entreprise (forte chaleur ou grand froid)

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Mettre en œuvre la procédure "Conduite à tenir face à des comportements inadaptés"
* Respecter la procédure de l'entreprise "travailleur isolé"
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

Pour éviter les accidents de la route :

* Ne pas conduire sous l'effet de substances modifiant la vigilance
* Ne pas utiliser le téléphone en conduisant
* Veiller au bon équilibrage des charges et à leur arrimage
* Vérifier périodiquement l'état du véhicule et de ses équipements

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 09/07/2025